

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3
Bid Fax: (613) 545-8067

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services / Travaux
publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

Title - Sujet Water Jet Cutting Machine	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23584-140369/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 23584-14-0369	Date 2014-02-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$KIN-655-6271	
File No. - N° de dossier KIN-3-40146 (655)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-02-18	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Semple, Patrick	Buyer Id - Id de l'acheteur kin655
Telephone No. - N° de téléphone (613) 530-3117 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 545-8067
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification # 005 est soulevée (A) à répondre aux questions suivantes d'un soumissionnaire, et (B) à modifier la Base de tarification.

(A) à répondre aux questions suivantes:

Question (1) Dans la spécification technique des exigences de base, une paire d'éléments qui sont indiqués comme étant des exigences sont également mentionnés comme étant des éléments facultatifs, à l'Annexe B.

Pouvez-vous préciser si vous voulez que nous tarifions ces éléments dans le barème de prix « A » – Exigence initiale, et que nous indiquions simplement les valeurs de ces éléments dans le barème de prix « B » – Exigences facultatives, ou encore, nous préciser que ces éléments ne doivent pas être énumérés dans le barème de prix « B » – Exigences facultatives (puisqu'elles font déjà partie du système de base).

A4-15 La tête de coupe doit être dotée d'un dispositif mécanique de perçage en vue de l'optimisation du perçage de matériaux exotiques, fragiles, stratifiés et cassants. Ce dispositif doit être lié directement au contrôleur, pour un fonctionnement automatique. Le dispositif de perçage doit pouvoir effectuer un perçage préalable de matériaux comme la pierre, le verre et des composites, jusqu'à 152 mm (6 po) d'épaisseur. Ce dispositif ne doit pas être une simple commande de pression de pompe (c.-à-d., un perçage à basse pression qui accélère jusqu'à la haute pression). De même, un perçage latéral ne peut pas être accepté, en raison des possibles épaisseur et dureté des matériaux.

Comme pour (du barème de prix « B » – Exigences facultatives) :

- 1 Système de perçage pour faire des trous dans des matériaux cassants et composites sans cassure ni délaminage

A4-22 Le système doit comprendre un déversoir distinct ou deux filtres finaux l'un par-dessus l'autre pour le trop-plein d'effluent avant le rejet dans le drain. Les limites du rejet d'effluent ne doivent pas dépasser les valeurs stipulées par le règlement municipal de la ville de Hamilton. Le système de filtrage doit être doté d'une pompe de puisard accompagnée de filtres, pour s'assurer que seule de l'eau propre soit rejetée dans le drain.

Comme pour (du barème de prix « B » – Exigences facultatives) :

- 4 Système de filtration d'eau pour assurer le rejet d'un minimum de contaminants

Réponse (1)

Les prix de A4-15 et de A4-22 doivent être dans le barème de prix « A » (Exigences obligatoires). Les éléments nos 1 et 4 ont été retirés du barème de prix « B » (Exigences facultatives). Voir (B) ci-dessous.

Question (2) Nous fabriquons plusieurs séries d'appareils.

Concernant le présent appel d'offres, nous avons une série qui satisfait toutes les exigences du barème de prix « A » – Exigence initiale.

Cependant, nous n'avons pas l'option de système de compensation de la conicité pour cette série-là, telle qu'elle est demandée dans le barème de prix « B » – Exigences facultatives :

-
- 6 Compensation de la conicité : système de correction mécanique de la conicité sur la tête de coupe (c.-à-d., de type cinq axes) pour éliminer l'évasement naturel créé par le jet d'eau, sur une épaisseur pouvant aller jusqu'à quatre pouces (10,16 cm)

La compensation de la conicité doit être entièrement automatique et contrôlée par le logiciel.

Pour cette option, nous n'aurions qu'à soumissionner avec notre série alternative à jets d'eau. Tout le reste est parfait.

Il importe également de noter que la série alternative possède toutes les caractéristiques de l'autre, plus la capacité d'être mis à niveau quant à la compensation de la conicité (et quelques autres éléments dépassent les exigences de l'appel d'offres de base).

Mais la série alternative aurait un prix de départ plus élevé.

Puis-je présenter une offre de la façon suivante :

- Présenter l'offre et le barème de prix « A » – Exigence initiale, pour la première série à jets d'eau;
- Ensuite, quant au système de compensation de la conicité, donner un prix pour l'appareil de base de la série alternative (une base qui satisfait également le barème de prix « A » et le prix facultatif pour l'ajout de la tête de compensation);
- Puis, à la fin de la soumission technique principale, démontrer les différences entre les deux et dire de quelle façon elles s'appliquent aux spécifications techniques de base (seuls deux ou trois éléments seraient différents, mais supérieurs à l'exigence de base).

Veuillez nous éclairer à ce sujet. J'espère que nous n'aurons pas à présenter deux soumissions complètement distinctes, en raison de ce qui précède.

Réponse (2)

Le modèle offert dans le barème de prix « A » doit pouvoir être mis à niveau quant aux options demandées dans le barème de prix « B ». Voir (B) ci-dessous.

(B) La modification n° 005 à la demande de soumissions est également soulevée de manière à modifier la Base de tarification comme suit:

1) **Référence:** Annexe B, Modalités de paiement,

Supprimer: Dans son intégralité

Insérer: Modalités de paiement à la page suivante

Annexe B

Modalités de paiement

Pour les travaux décrits à l'annexe A, « Exigences », l'entrepreneur doit produire un prix global exhaustif comprenant entre autres tous les coûts associés à la livraison, l'installation, la mise en service, la formation, la garantie, le service et le soutien.

Tous les prix doivent être indiqués en devise canadienne et comprendre tous les frais de déplacement et de livraison, y compris frais de transport, risques liés au transport, assurance expédition, droits de douane et taxes d'accise, le cas échéant. TVH en sus.

Les Exigences initiales DOIVENT être produites avant le 31 mars 2014.

Base de tarification « A » - Exigences initiales		
Article	Description	Prix global
1	<p>Pour les travaux décrits dans les « Exigences de l'annexe A ».</p> <p>Le fournisseur doit produire les renseignements suivants :</p> <p>Numéro de pièce de l'équipement *: _____</p> <p>Marque : _____</p> <p>*Le Numéro de pièce de l'équipement offert doit pouvoir être mis à niveau quant aux options demandées dans la base de tarification «B».</p>	

Base de tarification « B » - Exigences facultatives		
Article	Description	Prix
1	Cet article est supprimé des exigences facultatives	Supprimé
2	Système de distribution d'abrasif à grande capacité, minimum 226 kg (500 lb).	
3	Protection sur le dessus et en dessous pour préserver les éléments vitaux et réduire le bruit.	
4	Cet article est supprimé des exigences facultatives	Supprimé
5	Prolongation d'une année supplémentaire de la garantie normale.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
23584-140369/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
23584-14-0369

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
KIN-3-40146

Buyer ID - Id de l'acheteur
kin655
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6	Compensation de conicité : le système de correction mécanique de la conicité sur la tête de coupe (c.-à-d. de type 5 axes) doit éliminer les défauts de conicité naturels créés par le jet d'eau sur des épaisseurs allant jusqu'à 4 pouces.). La compensation de conicité doit être entièrement automatique et contrôlée par le logiciel.	
----------	--	--

Base de tarification « C » – Tarification facultative additionnelle

Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission les renseignements suivants sur la tarification additionnelle.

Ces prix ne seront pas compris dans l'évaluation de la soumission.

- Liste des pièces de rechange et prix afférents
- Liste des pièces consommables et prix afférents

Tous les autres termes et conditions de cet appel d'offres demeurent inchangés